



Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA)

Crédit IDA N° 73390-ZR

Identification et accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) capables de proposer des solutions innovantes en matière de services d'assainissement en vue d'obtenir un financement

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

N° 138/CEP-O/COORD/PASEA/2026

1. Contexte et objectifs

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, avec l'appui de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale, met en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement (PASEA) afin d'améliorer durablement l'accès des populations à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène de qualité en milieux périurbains et ruraux en République Démocratique du Congo (RDC).

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, le secteur de l'assainissement demeure confronté à de nombreux défis, notamment la faible couverture en infrastructures et services de gestion des eaux usées et d'excréta, l'accès limité aux produits d'assainissement et d'hygiène, les effets croissants du changement climatique ainsi que la faible implication du secteur privé dans les chaînes de valeur de l'assainissement.

Face à ces défis, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) constituent un levier stratégique pour accélérer le développement et la diffusion de solutions innovantes, adaptées et résilientes en matière d'assainissement et d'hygiène. L'implication des PME contribuera à améliorer l'accès des populations vivant en milieu périurbain et rural à des services d'assainissement et d'hygiène de base, durables et de qualité.

À travers cet Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI), le PASEA souhaite identifier et accompagner des PME capables de proposer des solutions innovantes, inclusives et à moindre coût afin de contribuer durablement à l'amélioration d'accès aux services de l'assainissement et de l'hygiène en RDC.

À cet effet, le PASEA lance ce processus de sélection des PME capables de proposer des solutions innovantes en matière de services d'assainissement. Ce processus sera conduit selon une approche inclusive, compétitive et transparente, conformément aux exigences du Cadre de passation des marchés de la Banque mondiale.

2. Objectifs des dons catalytiques

Le présent AMI vise à identifier des PME porteuses de projets innovants susceptibles d'améliorer durablement les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les provinces d'intervention du PASEA (Kwilu, Kasaï, Kasaï Central et Kasaï Oriental).

Les initiatives retenues devront contribuer à :

- Développer des solutions innovantes en matière d'assainissement et d'hygiène, adaptées aux défis liés à la gestion des eaux usées domestiques et des excréta dans les ménages des zones périurbaines et rurales des provinces ciblées ;
- Proposer des produits d'assainissement et d'hygiène résilients au changement climatique ;

- Proposer des techniques innovantes de valorisation des déchets liquides et solides, fondées sur les principes de l'économie circulaire, afin de favoriser la création de richesses, d'emplois et d'opportunités économiques au profit des communautés locales ;
- Proposer des solutions numériques permettant d'améliorer la gestion des services d'assainissement.

3. Pourquoi répondre à cet AMI ?

Les PME retenues auront l'opportunité de :

- Bénéficier d'un financement catalytique pouvant atteindre jusqu'à **cent cinquante mille dollars américains (150 000 USD)**, en fonction de la pertinence, de la qualité et du potentiel de la solution proposée pour répondre aux défis liés à l'accès aux services d'assainissement et d'hygiène ;
- Recevoir un accompagnement personnalisé pour renforcer leur modèle économique et leur plan d'affaires ;
- Accéder à un programme de coaching assuré par des experts nationaux et internationaux ;
- Accroître leur visibilité auprès des investisseurs et partenaires techniques ;
- Contribuer à la modernisation du secteur de l'assainissement et d'hygiène en RDC ;
- Intégrer un réseau national d'entreprises innovantes soutenues par le PASEA.

4. Domaines prioritaires d'innovation

Le PASEA encourage particulièrement les innovations dans les domaines suivants :

Domaine	Exemples de solutions recherchées
Assainissement écologique	Toilettes écologiques, toilettes sèches, biodigesteurs, systèmes économes en eau
Gestion des boues de vidange	Collecte mécanisée, transport sécurisé, stations de traitement, réutilisation des sous-produits
Hygiène	Produits d'hygiène menstruelle réutilisables, stations de lavage des mains, savons innovants
Économie circulaire	Compostage, biogaz, briquettes combustibles, recyclage des déchets plastiques, fertilisants organiques
Fabrication locale	Dalles SanPlat, équipements sanitaires, réservoirs, dispositifs de lavage des mains, solutions modulaires
Solutions numériques	Applications de suivi des services WASH, paiement mobile, plateformes de gestion clientèle, géolocalisation des interventions
Résilience climatique	Technologies sobres en carbone, récupération des eaux de pluie, infrastructures adaptées aux risques climatiques
Inclusion sociale	Solutions destinées aux femmes, jeunes, personnes vivant avec handicap, écoles et centres de santé
Innovation financière	Paiement à l'usage, microfinancement, abonnements, modèles « Pay-As-You-Go » pour les services WASH

5. Conditions générales d'admissibilité

Les candidats doivent être :

- une entreprise, une coopérative ou une organisation légalement enregistrée en RDC ;
- une entreprise exerçant ou souhaitant développer des activités dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de l'économie circulaire ou des technologies environnementales;

- une entreprise disposant d'un siège social ou d'activités dans au moins une des provinces ciblées par le PASEA ou démontrant un plan crédible d'implantation dans ces provinces ;
- une entreprise respectant les lois nationales en matière fiscale, sociale, environnementale et de sécurité au travail.
- Les start-ups, PME en croissance, entreprises matures, coopératives, entreprises sociales ainsi que les entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes sont vivement encouragées à soumettre leur candidature.

6. Capacité institutionnelle et administrative

Les candidats devront fournir :

- le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- les statuts de l'entreprise ou de la coopérative ;
- l'identité du représentant légal ;
- l'attestation valant quitus fiscal en cours de validité ;
- le relevé d'identité bancaire (RIB) d'un compte ouvert au nom de l'entreprise.

Les entreprises créées récemment pourront être admises lorsqu'elles démontrent un fort potentiel d'innovation et une équipe disposant d'une expérience pertinente.

7. Capacité financière

Les entreprises candidates devront démontrer leur capacité à assurer une gestion saine, transparente et responsable des ressources financières qui leur seront confiées dans le cadre du PASEA. Pour être éligibles au financement, les PME devront notamment :

- démontrer au moins douze (12) mois d'activité effective, à travers tout document administratif, financier, commercial ou comptable pertinent ;
- disposer d'au moins un compte bancaire valide ouvert au nom de l'entreprise ;
- être disposées à faire l'objet d'une vérification financière préalable (due diligence financière) permettant d'apprécier leur situation financière, leurs mécanismes de gestion et leur capacité à gérer les fonds sollicités ;
- démontrer leur capacité et leur engagement à apporter un cofinancement compris entre 5 % et 10 %, selon la fenêtre de financement ou le montant sollicité.

En complément de ces conditions, les entreprises candidates devront justifier d'une **capacité financière comprise entre 2 000 USD et 10 000 USD**, en fonction du montant du financement auquel elles postulent.

À cet effet, elles fourniront notamment :

- les états financiers ou bilans disponibles des deux derniers exercices, lorsque ceux-ci sont disponibles ;
- les relevés bancaires récents ;
- les informations relatives aux financements déjà mobilisés ou reçus ;
- tout autre document permettant d'apprécier leur capacité financière et leur niveau d'activité ;
- les éléments attestant leur capacité à assurer le cofinancement requis, conformément à la fenêtre de financement sollicitée.

La vérification financière préalable permettra notamment d'apprécier la solvabilité, la traçabilité des opérations financières, la capacité de gestion et la cohérence entre le niveau d'activité de l'entreprise et le montant du financement sollicité.

Le cofinancement, fixé entre 5 % et 10 %, constitue à la fois un indicateur de l'engagement de l'entreprise bénéficiaire, de son appropriation du projet, de la viabilité du projet et de sa capacité à contribuer à la viabilité et à la pérennité de l'investissement proposé.

8. Capacité technique

Les candidats devront démontrer :

- une expérience dans les secteurs de l'assainissement, de l'hygiène, de l'environnement, des infrastructures sanitaires ou des services associés ; ou
- une expertise technique permettant de développer une innovation applicable au secteur WASH.

Les entreprises pourront également démontrer leur capacité au travers :

- d'innovations déjà développées ;
- de prototypes fonctionnels ;
- de brevets ou modèles déposés ;
- de projets pilotes réalisés ;
- de partenariats techniques ou universitaires.

Les entreprises intéressées et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures locales.**

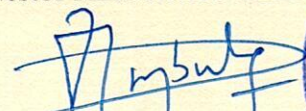
Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées au plus tard le **26 août 2026 à 16h00 (heure de Kinshasa)** à travers les canaux ci-après :

- Envoi électronique à candidature.pasea@gmail.com et PASEA-Catalytic@devermerge.com avec l'objet : « *AMI_PASEA_ [Nom de l'Entreprise] _[Province]* »
- En ligne sur le site PASEA <https://pdc-pasea.com/demande-de-subvention/>

*Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O),
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National
22007, Route de Matadi, BINZA – Ozone, Kinshasa / NGALIEMA
Tél. : (+243) 812 033 990
E-mail : cepo@cepordc.com*

Fait à Kinshasa, le 11 août 2026

Nestor MANDUKU MBUTA


Coordonnateur National

